

Equity Markets

15 février 2018

PHOENIX MEMOIRE qUSD - SX5E - 5% p.a - Mars 2024

Internal Ref: TV-34472 P-Code: P18180

Type d'instrument :	Euro Medium Term Note (« les Titres »)					
Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619					
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).					
Entité de vente :	Natixis SA PARIS					
Entité de trading :	NATIXIS SA Paris					
Agent de Calcul :	NATIXIS Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France					
Garant :	NATIXIS 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France					
Notation du garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A					
Agent Payeur :	BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch					
Dealer :	Natixis S.A.					
ISIN code:	XS1700065938					
Code commun:	170006593					
Devise :	USD					
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Indice Mono-Bourse</th> <th>Code Bloomberg</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euro Stoxx 50®</td> <td>SX5E index</td> </tr> </tbody> </table>		Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg	Euro Stoxx 50®	SX5E index
Indice Mono-Bourse	Code Bloomberg					
Euro Stoxx 50®	SX5E index					
Sponsor de l'Indice :	STOXX Limited					
Marché :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Marché Lié :	Voir Modalité 16 du Prospectus de Base.					
Montant Nominal Total :	USD 250 000					
Valeur Nominale :	USD 1 000					
Prix d'Emission :	100,00%					
Date de Conclusion :	15 février 2018					

EQUITY MARKETS

Date de Détermination Initiale :	15 février 2018																								
Date d'Emission :	2 mars 2018																								
Date d'Évaluation :	15 février 2024																								
Date d'Échéance :	4 mars 2024																								
Coupon («CouponPhoenix (t)») : (payoff : Phoenix)	<p>Si à une des Dates d'Observation (t) ou à la Date d'Évaluation, le prix de clôture du Sous-Jacent déterminé par l'Agent de Calcul est égal ou supérieur à la Barrière de Phoenix, alors chaque Titre distribuera à la Date de Paiement de Coupon qui suit immédiatement la Date d'Observation (t) ou la Date d'Évaluation, un coupon payé en USD égal à :</p> $\text{Valeur Nominale} \times (5,00\% \times t) - \text{Coupon Mémoire}$ <p>avec t = 1 à 6</p>																								
Coupon Mémoire :	Désigne à une Date de Paiement de Coupon (t), la somme des Coupon payés aux Dates de Paiement de Coupon précédentes.																								
Date de Paiement de Coupon :	Désigne chaque Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) et la Date d'échéance.																								
Remboursement Automatique Anticipé :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Dates d'Observation (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>15 février 2019</td> <td>5 mars 2019</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>17 février 2020</td> <td>9 mars 2020</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>15 février 2021</td> <td>8 mars 2021</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>15 février 2022</td> <td>7 mars 2022</td> <td>100,00%</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>15 février 2023</td> <td>6 mars 2023</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si à la Date d'Observation (t) (ou si cette date n'est pas un Jour de Négociation pour l'Indice, le Jour de Négociation suivant) le niveau de clôture de l'Indice sur la Bourse, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, est supérieur ou égal à 100,00% de son Niveau Initial, alors l'intégralité des Titres, et non seulement une partie d'entre eux, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) considérée (application faite de la Convention de Jour Ouvré) et le montant de Remboursement Automatique Anticipé par Titre payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).</p>	t	Dates d'Observation (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	15 février 2019	5 mars 2019	100,00%	2	17 février 2020	9 mars 2020	100,00%	3	15 février 2021	8 mars 2021	100,00%	4	15 février 2022	7 mars 2022	100,00%	5	15 février 2023	6 mars 2023	100,00%
t	Dates d'Observation (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																						
1	15 février 2019	5 mars 2019	100,00%																						
2	17 février 2020	9 mars 2020	100,00%																						
3	15 février 2021	8 mars 2021	100,00%																						
4	15 février 2022	7 mars 2022	100,00%																						
5	15 février 2023	6 mars 2023	100,00%																						
Remboursement Final :	<p>Le Remboursement Final par Titre payable à la Date d'Échéance sera un montant en USD calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :</p> <p>Cas 1 : Si le Niveau Final est supérieur ou égal à la Barrière alors :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100\%$ <p>Cas 2 : Si le Niveau Final est inférieur à la Barrière alors :</p> $\text{Valeur Nominale} \times \left[1 - \text{Max} \left(\frac{\text{Niveau Initial} - \text{Niveau Final}}{\text{Niveau Initial}}; 0 \right) \right]$																								
Niveau Initial :	3 398,00 pts (i.e. désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé																								

	par l'Agent de Calcul à la Date de Détermination Initiale (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant)).
Barrière :	60,00% de son Niveau Initial (2 038,80 pts).
Niveau Final :	Désigne le cours de clôture de l'Indice sur la Bourse tel que déterminé par l'Agent de Calcul à la Date d'Evaluation (ou si cette date n'est pas un jour de cotation de l'Indice, le jour de cotation suivant).
Barrière de Phoenix :	62,00% de son Niveau Initial (2 106,76 pts).
Jour de négociation :	Désigne un jour où : <ul style="list-style-type: none"> (i) l'Indice est calculé et diffusé par l'Agent de Publication, et (ii) la Bourse ou le Marché Lié fonctionnent. Si pour un jour donné, l'heure de fermeture de la Bourse ou du Marché Lié est avancée par l'autorité de marché concernée, ce jour ne sera pas considéré comme étant un Jour de Négociation.
Bourse :	Désigne individuellement tout marché réglementé ou système de cotation (ou tout marché ou système s'y substituant tel que déterminé par l'Agent de Calcul) sur lequel des valeurs composant l'Action sont principalement négociées.
Marché lié :	EUREX
Loi applicable :	Loi anglaise
Lieu de juridiction :	La Haute Cour de Justice au Royaume-Uni
Cotation :	Non Listé
Règlement-livraison :	Euroclear / Clearstream
Règles Tefra :	Tefra D
Formes des Titres :	Classic Global Notes
Périodicité de Valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture du Sous-Jacent est publié.
Information sur le prix :	Bloomberg
Adéquation :	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction</p>

vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.

En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :

<input type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	<input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)
--	--

Marché secondaire : NATIXIS fournira un marché secondaire chaque jour de cotation de l'Action. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché.
Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.

Convention de Jour Ouvré : Jour suivant

Jour Ouvré : TARGET, New York

Restrictions de vente : **Placement privé - pas d'offre au public**

Ce produit n'a pas été agréé par l'AMF ou une autre autorité de tutelle.
Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.

Aucune distribution des Titres n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.

Exemption à l'application de la Directive L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen.

<p>Prospectus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Titres sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent). <input type="checkbox"/> L'offre des Titres est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés. <input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Titres est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés. <input type="checkbox"/> L'offre des Titres est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Titres contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.
<p>Typologie de commercialisation :</p>	<p>La contrepartie achète les Titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Titres. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention cadre d'utilisation de produits comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie en unités de compte conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document est un « terms sheet » indicatif ; il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.</p> <p>La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.</p> <p>Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.</p> <p>Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des</p>

éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB).

st agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, au Canada, en Australie, en Irlande, en Afrique du Sud ou au Japon.

Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986

Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de l'Instrument.

Facteurs de risque :

(a) Investisseurs

L'investissement dans les Titres nécessite une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance ainsi qu'une connaissance des risques liés aux opérations sur les Titres.

Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Final Terms et des informations d'ordre général relatives aux Titres.

Les investisseurs potentiels devront s'assurer qu'ils ont les ressources financières suffisantes pour supporter les risques inhérents à l'acquisition de Titres.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'assurer d'une compréhension

suffisante de la nature des Titres et des risques qui en découlent et de vérifier l'adéquation d'un tel investissement au regard de leur situation financière.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de procéder à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'acquisition de Titres.

Chaque investisseur potentiel est invité à consulter ses propres conseillers quant aux aspects juridiques, fiscaux et connexes d'un investissement dans les Titres.

Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne fournissent de conseils, informations ou analyses financières quant à l'investissement que représentent les Titres.

Ni l'Émetteur ni l'Agent de Calcul ne sont tenus de donner des informations aux investisseurs sur l'Indice (sauf dans la mesure prévue dans le Prospectus de Base et les Final Terms).

Les investisseurs potentiels devront être capables d'évaluer (seuls ou avec l'assistance d'un conseiller financier) les évolutions économiques et autres facteurs qui pourraient affecter leur investissement et leur capacité à supporter les risques qui en découlent.

Certains investisseurs potentiels sont soumis à une réglementation stricte en matière d'investissements. Ces investisseurs potentiels devront consulter leur conseil juridique afin de déterminer si la loi les autorise à investir dans les Titres, si l'investissement dans les Titres est compatible avec leurs autres emprunts et si d'autres restrictions d'achat des Titres leur sont applicables.

(b) Risques généraux relatifs aux Titres

Conflits d'intérêts potentiels

L'Émetteur et l'Agent de Calcul peuvent procéder à des transactions sur l'Indice ou les actions composant l'Indice, que ce soit dans le cadre d'opérations de couverture relatives aux Titres ou autrement. Ces transactions peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur de l'Indice et /ou des actions composant l'Indice et en conséquence sur la valeur des Titres.

Les Titres ne confèrent aucun droit sur le sous jacent

Les Titres sont des titres de dette de l'Émetteur qui ne sont pas assorties de sûretés et dont le rendement en principal est référencé sur l'Indice. Les Titres ne confèrent aux investisseurs aucun droit d'acquérir les actions comprises dans l'Indice ni aucun autre droit de propriété sur lesdites actions. L'Émetteur n'est pas tenu, aux termes des Final Terms, de détenir des actions comprises dans l'Indice.

Les Titres peuvent être remboursés avant maturité et en dessous du pair

En cas de survenance selon la détermination de l'Agent de Calcul d'une suppression de l'Indice, l'Agent de Calcul pourra notifier à l'Émetteur que les Titres doivent faire l'objet d'un remboursement avant la Date d'Échéance. Dans ce cas, le montant de remboursement anticipé calculé par l'Agent de Calcul sera égal à la valeur de marché de chaque Titre.

Dans l'hypothèse où l'Émetteur serait obligé de payer des montants additionnels au regard des Titres du fait d'une rétention fiscale, l'Émetteur pourra et, dans certaines circonstances, devra, rembourser tous les Titres en circulation à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul. De même les Titres seront remboursés avant la Date d'Échéance à leur valeur de marché telle que calculée par l'Agent de Calcul en cas de remboursement anticipé pour raisons fiscales ou pour illégalité.

Les Titres peuvent être remboursés à maturité en-dessous du pair

Le remboursement de chaque Titre à la Date d'Échéance peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice.

Modification du droit

	<p>Les Titres sont régis par la loi anglaise. Aucune assurance ne peut être donnée quant aux conséquences d'une décision judiciaire ou administrative ou d'une modification de la législation ou de la réglementation française postérieure à la Date de Paiement.</p> <p>Fiscalité</p> <p>Les acquéreurs et les vendeurs potentiels de Titres doivent tenir compte du fait qu'ils pourraient devoir payer des impôts ou autres taxes ou droits selon la loi ou les pratiques en vigueur dans les pays où les Titres seront transférés ou dans d'autres juridictions. Dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant de titres financiers tels que les Titres. Les investisseurs potentiels sont invités à ne pas se fonder sur les informations fiscales contenues dans le Prospectus de Base mais à demander conseil à leur propre conseil fiscal au regard de leur situation personnelle en ce qui concerne l'acquisition, la vente et le remboursement des Titres. Seuls ces conseils sont en mesure de correctement prendre en considération la situation spécifique d'un investisseur potentiel.</p> <p>(c) L'Agent de Calcul est la même entité que le Garant</p> <p>L'Agent de Calcul étant la même entité que le Garant, des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister entre l'Agent de Calcul et les acheteurs, y compris en ce qui concerne l'exercice des très larges pouvoirs discrétionnaires de l'Agent de Calcul. L'Agent de Calcul a l'autorité (i) pour déterminer si certains événements indiqués et/ou des questions indiquées dans les conditions touchant aux Titres sont survenus et (ii) pour déterminer des ajustements et calculs comme décrits dans les présents Termes et Conditions. Les acheteurs potentiels devraient être conscients que n'importe quelle détermination faite par l'Agent de Calcul peut avoir un impact sur la valeur et la rentabilité financière des Titres. Une telle discrétion exercée par, ou n'importe quel calcul fait par, l'Agent de Calcul (en absence d'erreur manifeste ou d'erreur prouvée) engagera l'Émetteur et tous les acheteurs de Titres.</p>
Ajustements de l'indice :	Voir le Prospectus de Base.
Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE.</p> <p>Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>
Dispositions AMF : Commissions et frais	La commission sur la durée pourra atteindre un maximum annuel de 0,50% TTC du nominal des Obligations placées.
Avertissement sur l'Indice :	Le EURO STOXX 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les «Concédants»), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.